

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 AOÛT 2025

- Conseillers présents : Mesdames : Joëlle ROUVIER, Christine MESSAGER, Pascale SOLE ;
Messieurs : Serge CONSTANS, Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;
- Conseiller absent : Monsieur Joachim DA CUNHA ;
- Absents représentés : Madame Céline BARRE donne pouvoir à Madame Pascale SOLE ; Monsieur Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Madame Christine MESSAGER ;
- Le quorum est atteint
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER ;

Début de séance : 15 heures et 13 minutes

Fin de séance : 15 heures et 45 minutes

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2025 à l'approbation des conseillers municipaux présents. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Droits de servitude à consentir à ENEDIS ;
- Composition du conseil communautaire de la C.C.L.G.V. fixé dans le cadre d'un accord local ;
- Autorisation d'un ponton flottant à caractère ludique ;
- R.O.D.P. due pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité ;
- Revalorisation de la R.O.D.P. routier due par les opérateurs de communications ;

Liste des actes pris dans le cadre des articles L.2322-1, L2322-2, L.2122-22, L.2122-23 et L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE :**

Décision du Maire N°2025-06-043 : approuvant le devis de prestation de services de la société SPL Ingénierie Départementale 83 pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement d'une zone 30 en entrée sud-est du village sur le RD N°471 ;

- **CONTRATS ET CONVENTIONS :**

Décision du Maire N°2025-06-042 : établissant un contrat de maintenance d'un matériel d'affichage électronique pour l'information en extérieur avec système d'exploitation web avec la société CENTAURE SYSTEMS pour une période d'un an et un montant de 1 156,11 € HT ;

Décision du Maire N°2025-07-045 : établissant une convention d'occupation précaire d'une cave, située dans le château à ARTIGNOSC SUR VERDON au profit de l'AIPA pour une période allant du 07 au 11 août 2025 ;

- **DEMANDE DE SUBVENTION :**

Décision du Maire N°2025-85-046 : approuvant le projet et le plan de financement pour la rénovation et l'embellissement de la salle multi-activités « LE VERDON » et sollicitant l'aide du département du Var pour l'attribution d'une subvention ;

- **DROIT DE PREEMPTION :**

Décision du Maire N°2025-06-034 : portant décision de ne pas préempter le bien cadastré : parcelle N° 467 - section C ;

Décision du Maire N°2025-07-044 : portant décision de ne pas préempter les biens cadastrés : parcelles N° 554 et 557 - section C ;

DELIBERATIONS ADOPEES

2025-08-047 - DROITS DE SERVITUDE A CONSENTER A ENEDIS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les dispositions de cette convention de servitudes proposé par ENEDIS et autorise Monsieur le Maire à renseigner et à signer tout document relatif à cette affaire ;

2025-08-048 - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.G.V. FIXE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL -

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres (6 voix « contre » et 2 « pour »), donne un avis défavorable à l'accord local fixant à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire de la « Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon » qui ne tient pas compte de la population effective de la commune recensée en janvier et février 2025, date du dernier recensement ;

2025-08-049 - AUTORISATION D'UN PONTON FLOTTANT A CARACTERE LUDIQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'installation d'un ponton flottant modulaire à caractère ludique, par le Camping Liberté à ARTIGNOSC SUR VERDON, dans les conditions présentées par Monsieur le Maire, sur la retenue de Quinson - Berges du lac d'Artignosc sur Verdon, pour une durée allant de la signature de la convention jusqu'au 21 août 2029, date du terme de la convention cadre, en vigueur, signée avec EDF ;

2025-08-050 - R.O.D.P. DUE POUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public due pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et fixe cette redevance à 241 € au titre de l'année 2025 ;

2025-08-051 - REVALORISATION DE LA R.O.D.P. ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la redevance du droit de passage sur le domaine public routier de la commune dû par ORANGE au titre de l'année 2025 à 1 052,92 € ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 15 heures et 45 minutes

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 1^{er} septembre 2025

Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS

La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER

Questions et échanges avec les administrés :

Il a été évoqué :

- La problématique du nettoyage des immondices laissées dans la nature par les personnes stationnant au bord du lac
- Etudier la possibilité d'un parking payant
- Mise en service pour la prochaine saison estivale la nouvelle station d'épuration du camping
- Fermeture de l'auberge, peut-être conditionner la 2^{ème} terrasse à des jours d'ouverture
- Ponton Liberté Verdon accessible à tous ? Pourquoi pas en bois ?
- Obscurité de la Rue Grambois :Quelques problèmes de matériel pour changer d'éclairage public-adaptation des boitiers pour ne pas changer de lampadaires
- Caniveau Rte de St Laurant réduit trop la portion de route, risque d'accident, signaler ce rétrécissement
- Elaguer, nettoyer le bord des routes (risque incendie)
- Propreté du village très satisfaisante cette année

Arrêté par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être publié sous forme électronique sur le site internet de la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, le 12 décembre 2025

Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS

La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER

